



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 2 juillet 2026

N° 4 – D. 02.07.2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

4.1. Comptes consolidés 2025 de l'UGA et de Floralis

Membres présents : LAKHNECH Yassine, GERRY-VERNIERES Stéphane, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, ADAM Véronique, BERNARD Marie-Julie, DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, VAN DER HEIJDE Caroline, DUDEK Milan, WARIN Malo, LABRECHE Samara, DOULAT Léonce, ENJOLRAS Paul, TARGE Boris, BOLZE Catherine, HUGELE Fabrice, RIOLI Virginie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, DASTARAC Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : BARRIERE Florian (donne procuration à GERRY-VERNIERES Stéphane), GAUSSIER Éric (donne procuration à QUINTON Jean-Charles), THIBAUT Pierre (donne procuration à ADAM Véronique), CANTAROGLOU Frédéric (donne procuration à MONDET Julie), MATTMANN Patricia (donne procuration à DANJEAN Vincent), STOMBELLINI Coralie (donne procuration à WARIN Malo), SAKPA Samuel (donne procuration à BOLZE Catherine), TRONTIN-BERTHAUD Sophie (donne procuration à DESPREZ Frédéric).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente le 22 juin 2026,

Considérant qu'à la suite de la publication de l'instruction relative à l'élaboration des comptes consolidés des organismes publics du 7 mai 2024, le périmètre de la consolidation a évolué et ne comprend plus la fondation (exclusion des organismes *ad hoc*) ;

Considérant que l'UGA est actionnaire à 100% de Floralis et que les comptes consolidés reflètent la situation financière du groupe au 31.12.2025 (UGA et sa filiale de valorisation Floralis) ;

Considérant que les comptes consolidés 2025 sont détaillés dans 2 documents que sont : la plaquette de présentation des comptes et le rapport de gestion ; que les comptes des 2 structures ont été analysés, avec l'aide d'un cabinet d'expertise comptable, conformément à la réglementation en vigueur, afin de vérifier la symétrie des écritures entre les 2 entités et de neutraliser les doublons dans les comptes consolidés du groupe ;

Considérant que les principaux agrégats concernant les comptes consolidés UGA 2025, après retraitement des opérations intra-groupes, sont les suivants :

➤ **Bilan consolidé du groupe :**

- L'actif net du groupe atteint 2 470 864 k€ : UGA 2 445 300 k€ + Floralis 25 564 k€,
- Floralis dispose de provisions pour 17 878 k€ et l'UGA pour 5 627 k€ soit un total de 23 505 k€,

➤ **Trésorerie du groupe :**

- 170 078 k€ fin 2025 (UGA 151 963 k€ / Floralis 18 115 k€).

➤ **Marge brute d'autofinancement (résultat retraité des charges et des produits sans effet sur la trésorerie) :**

- 12 283 K€ fin 2025 (UGA 11 292 K€ / Floralis 991 K€).

➤ **Flux de trésorerie liés à l'activité (le nouveau référentiel supprime la notion de CAF) :**

- 27 566 k€ (UGA 27 134 k€ / Floralis 432 k€).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés 2025 de l'UGA et de Floralis.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	8
Nombre de votants	42
Voix favorables	27
Voix défavorables	4
Abstentions	11

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les comptes consolidés 2025 de l'UGA et de Floralis.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 15/07/2026

Transmis au Rectorat le : 15/07/2026

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 2 juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



109, rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06



6, place de la Pyramide
92908 Paris-La-Defense Cedex

Université Grenoble Alpes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Deloitte & Associés

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre
S.A.S. au capital de 2 201 424 € - 572 028 041 RCS Nanterre

Université Grenoble Alpes

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement

Siège social : 621, avenue centrale 38400 Saint Martin d'Hères

N° SIREN : 130 026 081

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration du grand établissement Université Grenoble Alpes,

Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université Grenoble Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves

- Comme indiqué dans la partie *Immobilisations corporelles, Revalorisation de l'actif de l'université* de la note 2.7) *Méthodes et règles d'évaluation* de l'annexe aux comptes consolidés, les services France Domaine ont procédé en 2018 et 2019 à une nouvelle évaluation du patrimoine immobilier des biens situés sur les départements de l'Isère et de la Drôme. Ces valeurs ont été intégrées dans le patrimoine de l'UGA en 2022, conduisant aussi à la sortie des anciennes valeurs comprenant d'une part, les travaux sur ces bâtiments mis à disposition et d'autre part, les financements perçus pour la réalisation de ces travaux. Les terrains non bâtis contrôlés par l'UGA n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par France Domaine. A date, les travaux de fiabilisation des terrains non bâtis situés sur le domaine universitaire sont en cours. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le montant des terrains non bâtis qui devrait figurer à l'actif du bilan et sa contrepartie au passif dans les fonds propres ;
- Comme indiqué dans la partie *Immobilisations corporelles, Sortie d'inventaire* de la note 2.7) *Méthodes et règles d'évaluation* de l'annexe aux comptes consolidés, un inventaire physique des biens mobiliers est en cours. La procédure de suivi des biens et le rapprochement avec les données inscrites en comptabilité n'étant pas achevés, nous n'avons pas pu nous assurer au moyen d'autres procédures de la réalité et de l'exhaustivité des biens mobiliers figurant à l'actif dans les postes *Installations techniques, matériels, et outillage, Autres immobilisations corporelles, et Matériel informatique* détaillées au niveau de la note 3.3) Immobilisations corporelles de l'annexe aux comptes consolidés pour un montant brut total de 197 556 K€ et une valeur nette comptable de 48 298 K€.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Pérennisation de l>IDEX » de la note « 2.4) Evénements significatifs » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le traitement comptable retenu pour les intérêts de l>IDEX post dévolution.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous vous informons que les nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été conjointement arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à

la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Annecy et Paris-La-Défense, le 26 juin 2026

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Signé par :
 *Xavier Marmeys*
3DCA9DB47CBF483...

Xavier Marmeys

Associé

Deloitte & Associés

DocuSigned by:
 *EG*
69B4EE4A6B304A6...

Eric Godeau

Associé

1. ETATS FINANCIERS (EN K€)

1.1. Bilan consolidé (en K€)

ACTIF	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Immobilisations incorporelles	427	416
<i>Dont Ecart d'acquisition positifs</i>	-	-
Immobilisations corporelles	629 821	647 115
Immobilisations financières	1 286 624	1 288 485
Titres mis en équivalence	-	-
Actif immobilisé	1 916 872	1 936 016
Stocks et en-cours	-	-
Clients et comptes rattachés	21 047	15 633
Autres créances	349 511	343 107
Comptes de régularisation actif	1 184	1 027
Valeurs mobilières de placement	12 173	51
Disponibilités	170 078	168 862
Actif circulant	553 993	528 680
Total Actif	2 470 864	2 464 697

PASSIF	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Financements reçus de l'Etat	405 423	421 948
Autres financements reçus	91 870	95 172
Réserves consolidées	107 130	104 330
Résultat consolidé	2 584	2 791
Intérêts minoritaires	-	-
Ecart d'acquisition négatifs	-	-
Fonds propres	607 007	624 242
Provisions	23 505	22 841
Emprunts et dettes financières	1 337 424	1 342 252
Fournisseurs et comptes rattachés	26 025	15 630
Autres dettes	462 314	447 263
Comptes de régularisation	14 590	12 469
Dettes	1 863 857	1 840 455
Total Passif	2 470 864	2 464 697

1.2. Compte de résultat consolidé (en K€)

Compte de résultat	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits	594 282	554 808
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)	513 909	477 289
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)	62 972	60 414
- Autres Produits de fonctionnement	17 402	17 106
Charges de fonctionnement	- 553 268	- 514 308
- Achats consommés	- 22 880	- 23 461
- Charges de personnel	- 433 472	- 422 248
- Autres charges de fonctionnement	- 96 916	- 68 599
Charges d'intervention	- 34 744	- 33 587
- Impôts et taxes	- 6 941	- 6 566
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 50 847	- 65 260
Reprise de financement rattaché à un actif	23 044	38 239
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort., dép. et reprises des EA	6 270	6 913
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dép. et reprises des EA liés aux entités intégrées	6 270	6 913
Résultat financier	- 3 686	- 4 004
- Charges financières	- 3 979	- 4 065
- Produits financiers	293	61
Impôts sur les résultats	-	- 118
Résultat net des entreprises intégrées	2 584	2 791
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 584	2 791
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net (part du groupe)	2 584	2 791

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (en K€)

Tableau des flux de trésorerie	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Résultat net total des entités consolidées	2 584	2 791
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	32 864	49 662
Eléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	-19	0
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	-102	-1 775
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-23 044	-38 248
Marge brute d'autofinancement	12 283	12 430
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	15 283	20 199
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	27 566	32 629
Acquisitions d'immobilisations	-13 245	-42 448
Cessions d'immobilisations	114	1 789
Réduction des autres immobilisations financières	8	1 725
Incidence des variations de périmètre	0	-4 087
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	-13 122	-43 021
Remboursements d'emprunts	-4 459	-4 336
Variation des subventions d'investissements	3 079	27 704
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	-1 381	23 368
ENCAISSEMENTS	-11 939	11
DÉCAISSEMENTS	12 582	-10
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE DE TIERS	644	1
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	13 706	12 977
Trésorerie : ouverture	168 544	155 569
Trésorerie : clôture	182 250	168 544

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les encaissements et décaissements du groupe, répartis en trois catégories : exploitation, investissement et financement. Il permet d'analyser les variations de la trésorerie entre le début et la fin de l'exercice. Ce tableau est établi selon la méthode indirecte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent :

- Les fonds en caisse et soldes bancaires ;
- Les placements financiers à court terme, à condition qu'ils soient facilement convertibles en liquidités avec un faible risque de perte de valeur ;
- Les instruments comme les chèques en cours d'encaissement.

Calcul du solde de trésorerie :

- Sont pris en compte les soldes des comptes 51X (sauf 5186, 5187 et 5198), 52, 53X, 54X et le compte 585 si débiteur.
- Les valeurs mobilières de placement (compte 50X) sont exclues en raison de leur volatilité mais figurent dans la variation de trésorerie liée à l'activité.

Gestion de trésorerie :

- Les mouvements internes entre éléments de trésorerie (ex. : transferts entre caisse et compte bancaire) ne figurent pas dans le TFT.
- Seules les opérations générant ou consommant réellement de la trésorerie sont incluses.

Les écritures spécifiques aux organismes publics non comptabilisées en classe 4 ne sont pas prises en compte. Les variations de périmètre de consolidation impactant la trésorerie doivent être mentionnées en annexe.

Traitement des acquisitions et cessions :

- En cas d'acquisition, le flux d'investissement reflète le prix d'achat diminué de la trésorerie acquise.
- Pour une cession, il inclut le prix de vente augmenté de la trésorerie cédée.

La ligne "Incidences des variations de périmètre" couvre également les changements de pourcentage de détention dans les filiales durant l'exercice.

1.4. Reclassements effectués

Des reclassements ont été effectués sur la colonne “31 déc. 2024” du bilan et du compte de résultat consolidés, afin de donner d’avantage de précisions sur le contenu des postes “Autres créances”, “Autres produits de fonctionnement” et “Autres charges de fonctionnement” :

- 1 027 k€ ont été reclassés du poste “Autres créances” au poste “Comptes de régularisation actif”
- 10 059k€ ont été reclassés du post “Autres produits de fonctionnement” aux postes “Produits sans contrepartie directe” à hauteur de 3 478 k€ et “Produits avec contrepartie directe” à hauteur de 6 581 k€
- 22 551 k€ ont été reclassés du poste “Autres charges de fonctionnement” au poste “Achats consommés”.

1.5. Tableau de variation des capitaux propres (en K€)

	Situation à l'ouverture	Correction à l'ouverture	Affectation du résultat n-1	Résultat n	Variation des subventions d'investissement/des FEA non		Variation des subventions d'investissement/des FEA		Situation à la clôture
					Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	
Financements reçus de l'Etat	421 948				12 726		-	29 251	405 423
Autres financements reçus									-
- de l'État									-
- d'autres entités	95 172				-	12 433	15 511	- 6 380	91 870
Réserves consolidées	104 330	8	2 791						107 130
Résultat de l'exercice	2 791	-	2 791	2 584					2 584
Autres									-
Total fonds propres (part du groupe)	624 242	8	-	2 584	12 726	-	12 433	15 511 - 35 631	607 007
Intérêts minoritaires									-
Total capitaux propres	624 242	8	-	2 584	12 726	-	12 433	15 511 - 35 631	607 007

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- Résultat exceptionnel: Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs: Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des entités acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Intégration globale

Les entités contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

2.3.3. Liste des entités consolidées

Entité	Pourcentage		Type de contrôle	Méthode de consolidation
	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL			Société tête de groupe - consolidante	
FLORALIS - UGA FILIALE	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variations au cours de l'exercice.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par l'université dans chaque entité du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice, nous ne relevons aucune variation du pourcentage d'intérêt par rapport à l'ouverture.

2.4. Evénements significatifs

🔴 Gouvernance

La nouvelle Directrice Générale des Services, Bénédicte CORVAISIER a pris ses fonctions au sein de l'UGA le 1er mars 2025, en remplacement de Jérôme PARET, qui a quitté ses fonctions le 17 janvier 2025.

🔴 Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP

Un processus de transfert progressif est mis en œuvre depuis septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

La démarche vient d'aboutir au contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières par l'INP. Après le transfert du personnel au 1^{er} janvier 2024, et l'ajustement des SCSP des deux établissements, le patrimoine a été transféré en 2025.

Subsistent en 2025 une convention globale de refacturation ainsi qu'une convention de refacturation des dépenses de masse salariale pour les agents n'ayant pas opté pour l'intégration à INP.

🔴 Pérennisation de l>IDEX

La pérennisation des IDEX et la mise à disposition des comptes de dépôt de fonds au Trésor retraçant la position de la dotation non consommable au cours de 2023 ont entraîné la comptabilisation de ces fonds pour un montant de 850 827 K€.

Les intérêts de la dotation non consommable permettant le financement des projets IDEX étaient traités, jusqu'en 2021, dans le cadre d'une comptabilisation à l'avancement. A ce titre, les dépenses annuellement engagées faisaient l'objet d'un produit à recevoir, garantissant ainsi la neutralisation des flux sur cette période. Cette méthode s'appuyait sur le caractère probatoire des financements obtenus, qui devaient bénéficier d'une justification in fine pour acquérir un statut définitif. Or, la pérennisation par l'ANR des IDEX pouvait impliquer l'acquisition immédiate des droits induits. Pour autant, il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat et la méthode à l'avancement a donc été conservée depuis 2021. L'établissement se conformera en tout état de cause aux consignes de comptabilisation spécifiques qui pourraient être émises par les autorités de tutelle.

2.5. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos est d'une durée de 12 mois, comme pour le comparatif produit.

	Décembre 2025		Décembre 2024	
	Date de clôture	Durée d'exercice	Date de clôture	Durée d'exercice
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	31/12	12	31/12	12
FLORALIS - UGA FILIALE	31/12	12	31/12	12

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

► Changements de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changements de méthode au cours de l'exercice.

► Comparabilité des comptes

Le périmètre comptable de l'établissement n'a subi aucune évolution entre 2024 et 2025.

Les corrections d'erreur pour l'exercice 2024 sont non significatives puisque leur impact est de 8 K€ sur les fonds propres du Groupe.

► Ecart d'acquisition

Lorsqu'une entreprise intègre le périmètre de consolidation, ses actifs et passifs identifiables sont réévalués à leur juste valeur, définie comme le prix d'une transaction entre participants indépendants.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part des capitaux propres réévalués détenue par l'entreprise consolidante. Ce coût inclut le prix d'achat, les frais liés à l'acquisition (droits, honoraires) et, si applicable, la conversion des devises au taux en vigueur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels identifiables sont évalués séparément s'ils présentent une valeur de marché ou permettent de dégager des avantages économiques futurs.

- Écart positif : Inscrit à l'actif et amorti sur sa durée d'utilisation, ou soumis à un test annuel de dépréciation si cette durée est indéterminée.
- Écart négatif : Inscrit au passif et rapporté au résultat sur une période définie selon les conditions d'acquisition.

Le calcul de l'écart d'acquisition varie selon la méthode de consolidation (intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence). La norme 24 du RNEP et les fascicules d'instruction fournissent des précisions sur ces pratiques.

► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

► Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose :

- Des dépenses de développement de la filiale SAS UGA Filiale afférentes à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets :

- Frais de développement : 3 à 5 ans

- Des brevets, licences et logiciels, inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Ils sont amortis linéairement de la façon suivante :

- Logiciel : 1 à 5 ans
- Site internet, interface de gestion : 2 à 3 ans
- Brevets et licences : 5 à 10 ans

► Immobilisations corporelles

Biens acquis

Les immobilisations propriété de l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Revalorisation de l'actif de l'université

Dans le cadre de l'établissement de ses comptes individuels et consolidés, l'Université Grenoble Alpes (UGA) était exposée depuis plusieurs années à une problématique portant sur la correcte valorisation et comptabilisation de ses actifs immobiliers, faisant l'objet d'une réserve récurrente de la part des commissaires aux comptes de l'établissement. Pour disposer de valeurs actualisées, l'UGA a diligenté une intervention du service France Domaine et de nouvelles évaluations ont été réalisées au cours de l'exercice 2018. Elles ont été intégrées dans les comptes de l'UGA au titre de l'exercice 2022, toutefois, les valeurs intégrées ne documentent pas la valeur des terrains non bâtis situés sur le domaine universitaire. Dans les faits, les travaux ont consisté en la sortie de l'ensemble des actifs historiques de l'établissement, en contrepartie de l'intégration systématique des valeurs actualisées. En outre, des travaux d'ajustement des amortissements ainsi que des financements extérieurs de l'actif ont été menés, pour garantir le traitement exhaustif de la démarche.

Le travail de fiabilisation des terrains situés sur le domaine universitaire est en cours chez l'ordonnateur, en lien avec les services de l'Etat.

Décomposition du patrimoine immobilier

Le traitement comptable n'est pas homogène dès lors que les immeubles issus de l'ex Université Stendhal sont décomposés ce qui n'est pas le cas des constructions en provenance des deux autres ex Universités. L'instruction DGFIP du 9 avril 2014 a rendu optionnel, l'application de la méthode des composants, toutefois la méthode retenue doit être appliquée à l'ensemble des biens de même nature. Depuis 2016, le traitement comptable retenu par l'UGA est le suivant :

- Les composants préexistants à la fusion continuent d'être gérés en tant qu'immobilisations amorties séparément,

- Les nouvelles constructions suivent la règle définie à l'UGA qui consiste à ne pas décomposer.

Les biens sont amortis selon les durées suivantes en mode linéaire :

- Aménagement et agencement de terrains : 15 à 35 ans
- Construction de bâtiment : 30 à 50 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 20 à 35 ans
- Aménagement de construction sur sol d'autrui : 20 à 35 ans
- Installations techniques complexes : 8 à 15 ans
- Matériels scientifiques : 3 à 15 ans
- Matériels industriels, outillages et autres agencements : 3 à 15 ans
- Matériels pédagogiques : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles :
 - Agencements divers : 10 à 20 ans
 - Matériel de transport : 5 à 10 ans
 - Matériel de bureau : 3 à 7 ans
 - Matériel informatique : 3 à 5 ans
 - Mobilier : 5 à 10 ans
 - Matériels divers : 3 à 10 ans
- Serveurs informatiques : 3 à 10 ans

Sorties d'inventaire

Un bâtiment, ainsi que divers matériels, ont été sortis en 2025 :

- Site RABELAIS Valence pour le bâtiment et le terrain (déclaration d'inutilité votée au CA du 13/05/2025) pour 5 176 K€.
- Transfert IAE pour les bâtiments, terrains et patrimoine mobilier (déclaration d'inutilité votée au CA du 24/10/2024) pour 4 876 K€.
- Transfert Polytech pour les bâtiments, terrains et patrimoine mobilier (déclaration d'inutilité votée au CA du 24/10/2024) pour 7 533 K€.
- Sorties du patrimoine mobilier UGA pour 653 K€.

La procédure d'inventaire physique du patrimoine mobilier n'ayant pas abouti cette année, la corrélation entre les sorties physiques et comptable ne peut être garantie.

► Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition auprès d'un tiers pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités.

Au cours de l'exercice 2022, l'UGA a contractualisé via des appels d'offre avec la société AGILENT TECHNOLOGIES France des contrats s'assimilant à des contrats de location financement. Ces contrats continuent d'avoir des effets en 2025.

L'impact de ces contrats est détaillé dans les tableaux de la partie 3. « DETAIL DES COMPTES DU BILAN ».

► **Contrat de partenariat public privé**

Du fait de la création de l'EPE en 2020, les opérations de PPP (Partenariats Publics Privés) dans le cadre du Plan Campus et qui étaient jusqu'en 2019 suivies par la COMUE ont été intégrées dans les comptes de l'UGA.

Les 3 contrats PPP (GREENER, PILSI et SHS) ont permis de construire 8 bâtiments sachant que le bâtiment GREENER a été intégré à l'actif de Grenoble INP au 31 décembre 2019, les 7 autres ayant été affectés à l'UGA au fur et à mesure de leur mise en service entre 2016 et 2019.

Les contrats PPP prévoient le versement de loyers sur 25 ans aux « PPPistes », c'est-à-dire aux groupements constitués par les structures publiques et privées ayant financé la construction et devant assurer la maintenance technique des bâtiments pendant toute la durée des contrats (25 ans).

Pour verser ces loyers PPP, l'UGA reçoit de la part de l'Etat un financement résultant des intérêts générés par le placement financier d'une dotation non consommable (DNC) de 400 M€. Les intérêts de la DNC s'élèvent à environ 16 M€ annuellement.

S'agissant du PPP GREENER, une créance sur l'Etat est inscrite à l'actif à hauteur du montant du remboursement de l'emprunt restant dû.

► **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de entités non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

► **Créances et dettes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non-recouvrement.

En cours d'exercice, et régulièrement, des créances douteuses sont identifiées pour les clients dont la solvabilité apparaît compromise.

Les créances douteuses sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Même si une politique de recouvrement active est mise en place pour les créances non soldées, incluant le recouvrement forcé par voie d'huissier ou de saisie directe, une dépréciation doit être comptabilisée si un risque de non-recouvrement est identifié.

► **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

► **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

► **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

► **Financement de l'actif**

L'inscription à l'actif des biens remis en dotation par l'État a pour contrepartie un compte de financement de l'actif. Ces comptes peuvent être subdivisés en fonction de la nature du bien (mis à disposition ou remis en pleine propriété). Bien que ces comptes de financement de l'actif fassent partie des capitaux propres, il est important de les distinguer des autres rubriques de capitaux propres.

La distinction entre les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers, ainsi que leur rattachement ou non à un actif déterminé, est conforme aux sources.

Les financements externes de l'actif rattachés à un actif amortissable sont repris en résultat, sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen de ces financements. Par respect du principe général de symétrie et conformément à l'instruction DGFIP sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature de la dépréciation de l'actif.

► **Provisions pour risques et charges**

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA »

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA » effectués par UGA FILIALE sont facturés par étapes prévues contractuellement. UGA FILIALE dote une provision pour charges égale aux montants des prestations restant à fournir sur les contrats en cours ou terminés à la clôture de l'exercice, sur la base des données de la gestion analytique par contrat.

► **Engagements de retraite et prestations assimilées**

La méthode de référence concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant l'UGA FILIALE, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

► **Subventions d'investissements**

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

► **Impôts sur les bénéfices**

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque entité. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Produits constatés d'avance

Pour l'UGA FILIALE, les prestations et études sont facturées aux clients suivant les phases d'avancement des travaux prévues contractuellement. Lorsque la facturation est en avance par rapport aux dépenses engagées, le groupe comptabilise l'excédent de facturation en produits constatés d'avance.

Pour l'UGAEPE, il s'agit de rattacher la part des recettes titrées en 2025 mais qui concernent des activités se déroulant pour totalité ou partie sur l'exercice suivant. Ce sont des PCA en lien avec tous les financements de l'établissement (formation initiale ou continue, contrats Recherche, opérations immobilières).

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	31 déc. 2024	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	31 déc. 2025
Ecart d'acquisition	0	-	-	-	-	-	-	0
Amortissements des écarts d'acquisition -	0	-	-	-	-	-	-	0
Dépréciations des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition - passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprise - écart d'acquisition - passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	-	-	-	-	-	-	-	-

L'écart d'acquisition de 2€ correspondant à l'acquisition au cours des exercices antérieurs de l'UGA FILIALE est totalement amorti.

3.2. Immobilisations incorporelles

	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Frais de recherche et développement	814	-	-	-	814
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	5 485	247	- 55	22	5 654
Autres immobilisations incorporelles	5	-	-	-	5
Immobilisations incorporelles	6 304	247	- 55	22	6 473

	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	Autres variations	31 déc. 2025
Amortissements frais de recherche et développement	- 814	-	-	-	- 814
Amortissements concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	- 5 069	- 235	-	76	- 5 228
Amortissements autres immobilisations incorporelles	- 5	-	-	-	- 5
Amortissements des immobilisations incorporelles	- 5 888	- 235	-	76	- 6 047

3.3. Immobilisations corporelles

	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Terrains	222 499	-	- -	3 864	218 636
Constructions	467 247	2 310 -	224	22 026	491 359
Installations techniques, matériel & outillage	108 054	6 128 -	659	3 257	116 780
Autres immobilisations corporelles	74 922	6 819 -	674 -	447	80 620
Matériel informatique	151	7 -	2	-	156
Immobilisations corporelles en cours	55 827	12 111 -	1 -	37 570	30 366
Immobilisations corporelles	928 700	27 375 -	1 560 -	16 598	937 917
Dont immobilisations en crédit-bail :					
Crédit-Bail (Ecritures manuelles)	969 -	4	-	-	966

	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	Autres variations	31 déc. 2025
Amortissements Constructions	- 112 131 -	16 433	-	3 140	- 125 424
Amortissements Installations techniques, matériel & outillage	- 81 019 -	7 011	-	1 044	- 86 986
Amortissements Autres immobilisations corporelles	- 57 045 -	6 197	-	1 096	- 62 146
Amortissements Matériel informatique	- 109 -	18	-	0	- 126
Amortissements des immobilisations corporelles	- 250 304 -	29 659	-	5 281	- 274 683
Dont immobilisations en crédit-bail :					
Crédit-Bail (Ecritures manuelles)	- 291 -	98	-	-	- 389

	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	Autres variations	31 déc. 2025
Dépréciations Terrains	- 31 280 -	2 133	-	-	- 33 413
Dépréciations des immobilisations corporelles	- 31 280 -	2 133	-	-	- 33 413

3.4. Immobilisations financières

	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Titres immobilisés (non courants)	41 013	25	-	- 1 757	39 281
Dépôts et cautionnements versés	-	6	-	1 250 884	1 250 890
Autres créances immobilisées	-	77	- 8	866	935
Prêts, cautionnements et autres créances - non courant	1 251 781	-	-	- 1 251 781	-
Immobilisations financières	1 292 793	108	- 8	- 1 787	1 291 106
Actifs financiers	1 292 793	108	- 8	- 1 787	1 291 106

	31 déc. 2024	Dotations	Autres variations	31 déc. 2025
Dépréciations sur titres immobilisés (non courants)	- 4 278	- 23	- -	- 4 302
Dépréciations sur autres créances immobilisées	- -	150 -	30 -	180
Dépréciations des prêts & autres créances - non courant	- 30	-	30	-
Dépréciations sur immobilisations financières	- 4 308	- 173	- -	- 4 482
Dépréciations sur actif financier	- 4 308	- 173	- -	- 4 482

3.5. Ventilation des créances par échéance

	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Dépôts et cautionnements versés	1 250 890	-	1 250 884	6
Autres créances immobilisées	935	-	457	478
Total Créances par échéance	1 251 825	-	1 251 341	484

3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
FLORALIS	CABRILLOG	< 20%	46	46	
FLORALIS	MAIPLUG	< 20%	1	1	
FLORALIS	BGENE	< 20%	10	10	
FLORALIS	HEMOSQUID	< 20%	30	30	
FLORALIS	INOVOTION	< 20%	4	4	
FLORALIS	MICROLIGHT3	< 20%	6		6
FLORALIS	SENTINHEALTH	< 20%	15	15	
FLORALIS	SLEEPINNOV	< 20%	50	50	
FLORALIS	SYNTHELIS	< 20%	66	66	
FLORALIS	SMARTOX	< 20%	10		10
FLORALIS	RHEONOVA	< 20%	10		10
FLORALIS	ANATOSCOPE	< 20%	4		4
FLORALIS	SKOPAI	< 20%	1	1	
FLORALIS	ECRINS THE	< 20%	104	104	
FLORALIS	SINNOVIAL	< 20%	1	1	
FLORALIS	MEDIMPRINT	< 20%	6	6	
FLORALIS	XPDEEP	< 20%	23	9	14
FLORALIS	PROXIIMED	< 20%	100		100
FLORALIS	NOVEMNLAB	< 20%	25		25
UGA	Autres participations en lien avec PPP GreenER	< 20%	34 775		34 775
UGA	SUPERGRID	< 20%	1 148	1 148	
UGA	SATT LINKSIUM	15,3%	2 812	2 812	
UGA	PUG	< 20%	5		5
UGA	MAIPLUG	< 20%	1		1
UGA	MEDIMPRINT	< 20%	6		6
UGA	MICROLIGHT3	< 20%	6		6
UGA	SENTINHEALTH	< 20%	15		15
UGA	SISPROBE	< 20%	2		2
UGA	SKOPAI	< 20%	1		1
Total			39 281	4 302	34 979

3.7. Trésorerie à court terme

	31 déc. 2024	Variation	31 déc. 2025
VMP - Equivalents de trésorerie	51	12 122	12 173
Disponibilités	168 862	1 215	170 078
Intérêts courus non échus s/ dispo.	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	369 -	369
Trésorerie à court terme	168 544	12 969	182 250

3.8. Provision pour risques et charges

	31 déc. 2024	Dotation	Reprise	31 déc. 2025
Provisions pour litiges - non courant	642	150 -	55	736
Autres provisions pour charges - non courant	22 199	17 899 -	17 330	22 768
Provisions	22 841	18 049 -	17 385	23 505

3.9. Emprunts et dettes financières

	31 déc. 2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2025
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	1	1
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	1 337 424	- -	4 459 -	109	1 332 855
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	4 459	-	-	108	4 568
Concours bancaires (trésorerie passive)	369	-	- -	369	0
Emprunts et dettes financières	1 342 252	- -	4 459 -	369	1 337 424

	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Dépôts et cautionnements reçus	1	-	1	-
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an	1 332 855	-	19 316	1 313 618
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an	4 568	4 568	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0	-	-
Emprunts et dettes financières	1 337 424	4 568	19 317	1 313 618

3.10. Ventilation des dettes par échéance

	31 déc. 2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Dettes fournisseurs - non courant	69	69	-	-
Dettes fournisseurs - courant	94	94	-	-
Factures non parvenues - courant	25 862	25 862	-	-
Dettes fournisseurs	26 025	26 025	-	-
Avances, acomptes reçus sur commandes	3 379	0	3 379	-
Dettes sociales - courant	12 098	12 098	-	-
Dettes fiscales (hors IS) - courant	416 617	19 621	396 996	-
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	198	141	57	-
Autres dettes - courant	30 019	29 949	70	-
Ecart de conversion passif	2	-	-	-
Autres dettes	462 314	61 811	400 501	-
Produits constatés d'avance - courant	14 590	14 590	-	-
Comptes de régularisation	14 590	14 590	-	-
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	502 928	102 425	400 501	-

3.11. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l'entité UGA FILIALE est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Sur l'UGA FILIALE, compte tenu des importants déficits fiscaux non activés et des montants largement inférieurs des différences temporaires d'imposition par rapport à ces déficits, nous avons décidé de ne pas constater d'écriture d'impôt différé concernant les différences temporaires.

Pour information, le taux théorique retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2025 est de 25 %.

Le montant total des décalages temporaires (hors déficit) se monte à environ 37,5 K€ de base d'IDA. Le déficit reportable non activé au 31/12/2025 est de 3 807 K€ et le bénéfice de l'année est de 114 K€ avant imputation des déficits. Ce bénéfice fiscal a été imputé sur les déficits antérieurs pour un montant de 114,5 K€.

Sur l'exercice 2025, FLORALIS a comptabilisé une charge d'IS de 0 K€.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits sans contrepartie directe

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Subventions d'exploitation	510 181	473 639
Dons et legs	262	171
Produits de la fiscalité affectée	3 465	3 478
Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)	513 909	477 289

4.2. Produits avec contrepartie

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Production vendue de services	39 720	40 575
Ventes de marchandises	1	1
Produits des activités annexes	4 981	9 723
Produits de cessions immobilisation incorporelles - corporelles	38	-
Autres produits	18 231	10 098
Produits de cession d'immo. corp.	-	18
Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)	62 972	60 414

4.3. Autres produits de fonctionnement

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits de cession de titres	-	1 771
Reprise sur provisions d'exploitation	17 385	15 289
Rep./Dépr. sur actif circulant	17	9
Transferts de charges d'exploitation	-	36
Autres Produits de fonctionnement	17 402	17 106

4.4. Achats consommés

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	- 1 059	- 741
Achats d'études et prestations de services	- 2 987	- 3 368
Achats non stockés de matières et fournitures	- 18 679	- 19 183
Achats de marchandises	- 156	- 169
Achats consommés	- 22 880	- 23 461

4.5. Charges de personnel

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Rémunérations du personnel	- 263 227	- 259 404
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	- 166 869	- 159 867
Autres charges de personnel	- 3 376	- 2 978
Charges de personnel	- 433 472	- 422 248

4.6. Autres charges de fonctionnement

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Autres services extérieurs	- 4 652	- 4 621
Sous-traitance	- 3 317	- 3 102
Redevances de crédit-bail et assimilées	7	49
Locations immobilières et charges locatives	- 1 400	- 1 721
Entretien et réparations	- 6 165	- 6 317
Primes d'assurances	- 521	- 230
Personnel détaché et interimaire	- 2 453	- 2 439
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	- 3 069	- 1 169
Publicité, publications, relations publiques	- 1 669	- 1 897
Transport	- 710	- 722
Déplacements, missions et réceptions	- 9 420	- 10 379
Frais postaux et frais de télécommunications	- 529	- 634
Frais bancaires	- 74	- 80
Autres charges externes	- 13 708	- 13 111
Pertes sur créances irrécouvrables	- 2	-
Valeurs comptables immos incorporelles et corporelles cédées	- 11	-
Autres charges	- 49 222	- 22 114
VNC des immo. corp. cédées	-	- 1
VNC des titres cédés	-	- 13
Autres charges de fonctionnement	- 96 916	- 68 599

4.7. Impôts et taxes

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Impôts et taxes sur rémunérations	- 5 816	- 5 803
Autres impôts et taxes	- 1 125	- 763
Impôts et taxes	- 6 941	- 6 566

4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	- 10	- 10
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	- 32 017	- 47 064
Dot. aux provisions d'exploitation	- 18 049	- 17 796
Dotations pour dépr. des actifs circulants	- 771	- 391
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 50 847	- 65 260

4.9. Résultat financier

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Gains de change sur opérations financières	8	26
Produits de cessions d'immobilisations financières	76	-
Autres produits financiers	190	35
Impact PL OCI (produits)	19	-
Produits financiers	293	61

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Charges d'intérêts	- 3 800	- 3 951
Pertes de change sur opérations financières	- 5	- 31
Dot. dépr. sur actifs financiers	- 173	- 82
Charges financières	- 3 979	- 4 065

4.10. Impôts sur les bénéfices

	31 déc. 2025		31 déc. 2024
Impôt sur les bénéfices	-	-	118
Impôts sur les résultats	-	-	118

4.11. Preuve d'impôt

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité consolidée soumise à l'IS.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Résultat consolidé	2 584	2 791
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	2 584	2 791
Impôts comptabilisés		-118
Résultat net consolidé avant IS	2 584	2 910
Déficits antérieurs non activés et utilisés	-115	-1 474
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	-2 470	-965
Résultat net consolidé après IS		471
Is au taux normal de 25%		118
Impôt théorique consolidé		118
Autres écarts		1
Impôt consolidé total		118
Taux d'IS effectif	0,00%	4,04%

5. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

5.1. Honoraires des commissaires aux comptes

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ETS PUBLIC EXPERIMENTAL	73	60
FLORALIS	39	35
Honoraires des CAC	112	95

5.2. Effectif moyen

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ETS PUBLIC EXPERIMENTAL	5 863	5 847
FLORALIS	85	91
Effectif	5 948	5 938

RAPPORT DE GESTION

Sur les Comptes consolidés - Exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Par convention nous appellerons "Groupe Université Grenoble Alpes" l'ensemble constitué par l'Université Grenoble Alpes et sa filiale Floralis.

Conformément à la loi, nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du **Groupe Université Grenoble Alpes** durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes.

1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Evénements significatifs

➤ Gouvernance

La nouvelle Directrice Générale des Services, Bénédicte CORVAISIER a pris ses fonctions au sein de l'UGA le 1er mars 2025, en remplacement de Jérôme PARET, qui a quitté ses fonctions le 17 janvier 2025.

➤ Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP

Un processus de transfert progressif est mis en œuvre depuis septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

La démarche vient d'aboutir au contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières par l'INP. Après le transfert du personnel au 1er janvier 2024, et l'ajustement des SCSP des deux établissements, le patrimoine a été transféré en 2025.

Subsistent en 2025 une convention globale de refacturation ainsi qu'une convention de refacturation des dépenses de masse salariale pour les agents n'ayant pas opté pour l'intégration à INP.

➤ Pérennisation de l>IDEX

La pérennisation des IDEX et la mise à disposition des comptes de dépôt de fonds au Trésor retraçant la position de la dotation non consommable au cours de 2023 ont entraîné la comptabilisation de ces fonds pour un montant de 850 827 K€.

Les intérêts de la dotation non consommable permettant le financement des projets IDEX étaient traités, jusqu'en 2021, dans le cadre d'une comptabilisation à l'avancement. A ce titre, les dépenses annuellement engagées faisaient l'objet d'un produit à recevoir, garantissant ainsi la neutralisation des flux sur cette période. Cette méthode s'appuyait sur le caractère probatoire des financements obtenus, qui devaient bénéficier d'une justification in fine pour acquérir un statut définitif. Or, la pérennisation par l'ANR des IDEX pouvait impliquer l'acquisition immédiate des droits induits. Pour autant, il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat et la méthode à l'avancement a donc été conservée depuis 2021. L'établissement se conformera en tout état de cause aux consignes de comptabilisation spécifiques qui pourraient être émises par les autorités de tutelle.

2. PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Entité	Pourcentage		Type de contrôle	Méthode de consolidation
	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL			Société tête de groupe - consolidante	
FLORALIS - UGA FILIALE	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale

► Entité consolidante :

L'Université Grenoble Alpes (UGA) est un Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit :

- ❖ Environ 57.000 étudiants dont 11 000 étudiants internationaux,
- ❖ 10.500 personnels (enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques),
- ❖ 6.050 enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs,
- ❖ 13 Labex et 7 Equipex,
- ❖ 69 unités de recherche.

► Filiales intégrées :

L'Université Joseph Fourier (UJF) a créé la société UJF FILIALE S.A.S. (FLORALIS) le 11 février 2004 renommée UGA FILIALE S.A.S. (FLORALIS) depuis.

Le capital de la SAS UJF FILIALE est détenu depuis 2014 à 100 % par l'UGA suite au rachat de 20 % des titres pour 2 € à la CDC et à la Caisse d'Epargne des Alpes au cours du mois de janvier 2014. Ces titres ont été repris par l'UGA au moment de sa création au 1er janvier 2016. Au cours de l'exercice 2017, le capital de cette société a été augmenté puis a été diminué du montant des pertes antérieures.

La valorisation de la recherche constitue le cœur de métier de Floralis, qui s'articule autour de 3 phases :

- ❖ La phase préparatoire qui a pour objet de favoriser la recherche collaborative en nouant des partenariats avec des entreprises privées (propriété intellectuelle, contrats de recherche),
- ❖ La seconde phase qui concerne le pilotage du développement technique et marketing de l'innovation avant le transfert au monde industriel (preuve de concept, business unit, plates-formes technologiques),
- ❖ La troisième phase qui a pour objet le transfert de technologie (licensing, création de société, pépinière d'entreprises).

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures par l'UGA et l'UGA Filiale ne font pas partie du périmètre de consolidation.

► Evolution du périmètre de la consolidation :

Il n'y a eu aucune évolution du périmètre de la consolidation au cours de l'exercice 2025.

Pour rappel et au cours de l'exercice 2024, la Fondation UGA est sortie du périmètre à la suite de la mise en application de l'instruction GCP-24-0013.

En effet, cette instruction n'autorise plus l'intégration dans les comptes consolidés des entités ad-hoc. Or, la Fondation UGA était intégrée en tant qu'entité ad-hoc jusqu'alors.

Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du Groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2025.

La durée des exercices pour les deux entités du Groupe a été de 12 mois.

3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- ❖ Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- ❖ Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Changement de méthode

Il n'y a pas eu de changement de méthode durant l'exercice.

Corrections d'erreurs

Les corrections d'erreur comptabilisées en 2025 mais correspondant à des données 2024 proviennent exclusivement de l'Université Grenoble Alpes pour un montant net dans les fonds propres du groupe de + 8 K€.

4. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

4.1.SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :

Le compte de résultat consolidé :

La ventilation des recettes d'exploitation du Groupe se présente comme suit :

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Autres financements publics	111 154	18,7%	86 479	15,6%	24 675	28,5%
Collecte taxe d'apprentissage	843	0,1%	556	0,1%	287	51,7%
Dons et legs	262	0,0%	171	0,0%	91	52,9%
Dotation annuelle du Ministère	398 184	67,0%	386 603	69,7%	11 580	3,0%
Droits universitaires	7 473	1,3%	7 086	1,3%	387	5,5%
Prestations de formation continue et VAE	17 117	2,9%	19 381	3,5%	- 2 264	-11,7%
Prestations de recherche (hors intra groupe)	3 280	0,6%	6 702	1,2%	- 3 422	-51,1%
Prestations diverses	34 104	5,7%	28 069	5,1%	6 035	21,5%
Produits de la fiscalité affectée	3 465	0,6%	3 478	0,6%	- 13	-0,4%
Redevances de brevets	998	0,2%	947	0,2%	51	5,4%
Reprises des amortissements et transfert de charges	-	0,0%	36	0,0%	- 36	-100,0%
Reprises de provisions	17 402	2,9%	15 299	2,8%	2 103	13,7%
Produits	594 282	100,0%	554 808	100,0%	39 474	19,1%
Reprises des financements externes de l'actif	23 044	100,0%	38 239	100,0%	- 15 195	-39,7%
Recettes d'exploitation	617 326	100,0%	593 048	100,0%	24 279	4,1%

Les produits avec contrepartie du Groupe s'élèvent à 63 M€ et se répartissent comme suit en contributif :

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Production vendue de services	39 720	63,1%	40 575	67,2%	- 855	-2,1%
Ventes de marchandises	1	0,0%	1	0,0%	- 1	-112,5%
Produits des activités annexes	4 981	7,9%	9 723	16,1%	- 4 741	-48,8%
Produits de cessions immobilisation incorporelles - corporelles	38	0,1%	-	0,0%	38	0,0%
Autres produits	18 231	29,0%	10 098	16,7%	8 133	80,5%
Produits de cession d'immo. corp.	-	0,0%	18	0,0%	- 18	-100,0%
Produits avec contrepartie	62 972	100,0%	60 414	100,0%	2 558	4,2%

Ils représentent 10 % du total des produits d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à + 611 M€. Les dépenses de personnel de 433,5 M€ représentent 71 % des dépenses d'exploitation du Groupe. Pour rappel, les dépenses de personnel s'élevaient à 422,3 M€ en 2024 soit une augmentation de 11,2 M€ entre les deux exercices.

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Achats consommés	- 22 880	3,7%	- 23 461	4,0%	581	-2,5%
Autres charges de fonctionnement	- 96 916	15,9%	- 68 599	11,7%	- 28 317	41,3%
Charges de personnel	- 433 472	70,9%	- 422 248	72,0%	- 11 224	2,7%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 50 847	8,3%	- 65 260	11,1%	14 413	-22,1%
Impôts et taxes	(6 941)	1,1%	(6 566)	1,1%	(375)	5,7%
Dépenses d'exploitation	- 611 056	100,0%	- 586 134	100,0%	- 24 922	4,3%

Le résultat financier contribue négativement à l'ensemble puisque qu'il se monte à - 3,7 M€ (contre - 4 M€ en 2024). Ce résultat s'explique principalement par les charges d'intérêts sur emprunt à hauteur de + 3,8 M€ (+ 3,9 M€ en 2024).

	31 déc. 2025		31 déc. 2024		Var. brute	Var. %
Gains de change sur opérations financières	8	2,7%	26	42,7%	18	-69,4%
Produits de cessions d'immobilisations financières	76	25,9%	-	0,0%	76	0,0%
Autres produits financiers	190	65,0%	35	57,3%	155	444,8%
Impact PL OCI (produits)	19	6,3%	-	0,0%	28	0,0%
Produits financiers	293	100,0%	61	100,0%	337	379,6%
Charges d'intérêts	- 3 800	95,5%	- 3 951	97,2%	151	-3,8%
Pertes de change sur opérations financières	- 5	0,1%	- 31	0,8%	26	-84,1%
Dot. dépr. sur actifs financiers	- 173	4,4%	- 82	2,0%	- 91	111,2%
Charges financières	- 3 979	100,0%	- 4 065	100,0%	126	-2,1%
Résultat financier	- 3 686	100,0%	- 4 004	100,0%	463	-7,9%

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont les suivantes:

	31 déc. 2025	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ETS PUBLIC EXPERIMENTAL	FLORALIS
Résultat consolidé	2 584	2 470	114

Le bilan consolidé :

Au 31 décembre 2025, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à + 2 470,9 M€, dont + 607 M€ de fonds propres.

	31 déc. 2025	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ETS PUBLIC EXPERIMENTAL	FLORALIS
Autres réserves et report à nouveau	509 552	509 552	-
Réserves de consolidation groupe	3 001	5 113 -	2 111
Résultat net (Part du groupe)	2 584	2 470	114
Capitaux propres (Part du groupe)	515 137	517 134 -	1 997
Subv. d'investissement nettes - non courant	158 042	158 042	-
Quote-part des subv. inv. affectée au résultat	- 66 172 -	66 172	-
Autres fonds propres	91 870	91 870	-
Fonds propres par entité	607 007	609 004 -	1 997

L'endettement de + 1 337 M€ se répartit de la manière suivante : 400 M€ de DNC Opération campus et 850,8 M€ de dotation IDEX enregistrées au compte 1674 et 87 M€ concernant l'emprunt PPP restant à rembourser au 31.12.2025 aux 3 « PPPistes » dans le cadre des contrats PPP GREENER, PILISI et SHS au titre du R1-capital.

Sorties d'inventaire

Un bâtiment, ainsi que divers matériels, ont été sortis en 2025 :

- Site RABELAIS Valence pour le bâtiment et le terrain (déclaration d'inutilité votée au CA du 13/05/2025) pour 5 176 K€.
- Transfert IAE pour les bâtiments, terrains et patrimoine mobilier (déclaration d'inutilité votée au CA du 24/10/2024) pour 4 876 K€.
- Transfert Polytech pour les bâtiments, terrains et patrimoine mobilier (déclaration d'inutilité votée au CA du 24/10/2024) pour 7 533 K€.
- Sorties du patrimoine mobilier UGA pour 653 K€.

La procédure d'inventaire physique du patrimoine mobilier n'ayant pas abouti cette année, la corrélation entre les sorties physiques et comptable ne peut être garantie.

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette (y compris les VMP) de + 182,2 M€ contre + 168,6 M€ à l'ouverture. Cette hausse (+ 13,7 M€) s'explique essentiellement par :

- ❖ Les flux de trésorerie liés à l'activité de + 28,2 M€ portés par l'amélioration du BFR pour 15,9 M€,
- ❖ Les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de - 13,2 M€,
- ❖ Les remboursements d'emprunts : - 4,5 M€.

	31 déc. 2025	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ETS PUBLIC EXPERIMENTAL	FLORALIS
Trésorerie active nette	182 250	151 963	30 287
VMP - Equivalents de trésorerie	12 173	-	12 173
Disponibilités	170 078	151 963	18 115
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0	-
Trésorerie à court terme par entité	182 250	151 963	30 287
Trésorerie nette par entité	182 250	151 963	30 287

4.2. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le groupe porte différents projets structurants appuyés par différentes sources de financement.

L'UGA a décidé d'internaliser et de maintenir le dispositif laboratoires d'excellence LabEx à travers l'Idex pérennisé et de lui consacrer le même budget.

Renouvelés au 1er janvier 2025 jusqu'en 2032, intégrant les thématiques émergentes et les nouveaux questionnements scientifiques les LabEx, au nombre de 17 désormais, permettent à des laboratoires ou à des groupements de laboratoires de porter des programmes particulièrement ambitieux, à visibilité internationale.

L'Idex Université Grenoble Alpes permet aussi de soutenir des projets de recherche dans une logique de rapprochement d'échanges multidisciplinaires.

Une nouvelle vague de projets CDP (Cross Disciplinary Programs) va être labellisée en juillet 2026.

A noter la création de clusters thématiques issus d'anciens CDP. Relevant de domaines stratégiques tels que l'énergie, les risques ou encore la cybersécurité, ils ont pour objectifs de conduire des actions et lever de nouveaux financements sur un triptyque recherche-formation-innovation en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de ces volets, en appui aux acteurs socio-économiques et aux politiques publiques.

La stratégie en matière de recherches en SHS est marquée par la réussite rencontrée à l'AMI « Programmes de recherche en sciences humaines et sociales » (France 2030), pour le seul projet, sur le plan national, portant sur les conséquences du changement climatique. Ce projet, dénommé FORESEE, porté par l'UGA implique plus de 320 chercheurs issus de 52 laboratoires et mobilise plus de 84 M€ d'apport pour 9 M€ de subvention reçues.

L'UGA est également très active sur les programmes et équipement prioritaires de recherche (PEPR). Parmi les nombreux PEPR financés, on peut notamment mentionner 2 programmes co-portés par UGA : eENSEMBLE futur de la collaboration numérique et IRIMa : gestion intégrée des risques pour des sociétés plus résilientes à l'ère des changements globaux.

Enfin les laboratoires s'inscrivent dans une très forte dynamique de projets européens.

5. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

6. EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Un processus de transfert progressif est mis en œuvre depuis septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

La démarche vient d'aboutir au contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières par l'INP. Après le transfert du personnel au 1er janvier 2024, et l'ajustement des SCSP des deux établissements, le patrimoine a été transféré en 2025.

Subsistent en 2025 une convention globale de refacturation ainsi qu'une convention de refacturation des dépenses de masse salariale pour les agents n'ayant pas opté pour l'intégration à INP.

7. PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les **produits avec contrepartie** s'établissent à + 62 972 K€ contre + 60 414 K€ en 2024, soit une hausse de + 2 558 K€. Ces montants sont constitués principalement des ventes de prestations par l'UGA pour + 55 849 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires) et par UGA-FILIALE (Floralis) pour + 7 123 K€ (activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses), après neutralisation des refacturations intragroupes.

Les **produits** pour + 594 282 K€ contre + 554 808 K€ en 2024, soit + 39 474 K€ sont principalement constitués de :

- ❖ La dotation de fonctionnement attribuée par le Ministère pour + 398 184 K€,
- ❖ Les financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à + 111 154 K€,
- ❖ Les autres produits recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour + 843 K€,
- ❖ Les redevances de brevets pour + 998 K€,
- ❖ Les prestations diverses pour + 34 104 K€.

A cela s'ajoute la reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour + 23 044 K€.

Les **achats consommés**, soit - 22 880 K€, concernent principalement des achats non stockés de matières et fournitures.

Les principaux postes des **autres charges de fonctionnement** pour - 96 916 K€ (+ 28 317 K€ par rapport à 2024), sont principalement constitués des postes de charges suivantes :

- ❖ Sous-traitance pour - 3 317 K€ contre - 3 102 K€ en 2024,
- ❖ Location et charges locatives pour - 1 400 K€ contre - 1 721 K€ en 2024,
- ❖ Maintenance et entretien immobilier pour - 6 165 K€ contre - 6 317 K€ en 2024,
- ❖ Personnel mis à disposition pour - 2 453 K€ contre - 2 439 K€ en 2024,
- ❖ Honoraires et rémunération d'intermédiaires pour - 3 069 K€ contre - 1 169 K€ en 2024,
- ❖ Frais de publicité pour - 1 669 K€ contre - 1 897 K€ en 2024,
- ❖ Frais de missions et colloques pour - 9 420 K€ contre - 10 319 K€ en 2024,
- ❖ Prestations diverses externes principalement les contrats de nettoyage et de gardiennage pour - 13 708 K€ contre - 13 111 K€ en 2024,
- ❖ Autres charges diverses pour - 49 222 K€ contre - 22 128 K€ en 2024.

Les effectifs et charges de personnel :

Les effectifs de l'UGA représentent 5 863 postes et ceux de UGA-FILIALE (FLORALIS) 85 postes. Le total des effectifs au niveau du Groupe se monte donc à 5 948 postes.

Les charges de personnel sont les suivantes :

	31 déc. 2025	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ETS PUBLIC EXPERIMENTAL	FLORALIS
Rémunérations du personnel	- 263 227 -	259 611 -	3 617
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	- 166 869 -	165 362 -	1 507
Autres charges de personnel	- 3 376 -	3 246 -	130
Charges de personnel par entité	- 433 472 -	428 219 -	5 253

Le montant des **impôts et taxes** s'élève à - 6 941 K€ (- 6 566 K€ en 2024) et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

	31 déc. 2025	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES ETS PUBLIC EXPERIMENTAL	FLORALIS
Impôts et taxes sur rémunérations	- 5 816 -	5 679 -	138
Autres impôts et taxes	- 1 125 -	1 122 -	2
Impôts et taxes par entité	- 6 941 -	6 801 -	140

Les dotations d'exploitation, correspondant aux "Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions", s'élèvent à - 50 847 K€ (contre - 65 260 K€ en 2024) et concernent notamment :

- ❖ Les amortissements sur les immobilisations pour - 32 027 K€,
- ❖ Les dotations aux provisions d'exploitation pour - 18 049 K€,
- ❖ Les dotations aux dépréciations des actifs circulants pour - 771 K€.

Les "Reprise de financement rattaché à un actif" s'élèvent à 23 044 K€ contre 38 239 K€ en 2024.

Pour rappel, en fonction de la nouvelle norme concernant les comptes consolidés, les reprises liées à ces provisions et dépréciations sont constatées en "Autres produits de fonctionnement".

Le résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ressort pour l'exercice à + 6 270 K€.

Le résultat financier s'élève à - 3 686 K€ lié pour l'essentiel aux charges d'intérêt sur emprunts pour - 3 800 K€.

Quant au résultat net des entités intégrées, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à + 2 584 K€ contre - 2 791 K€ en 2024.

Le résultat net (part du groupe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un produit de l'ensemble consolidé.

Vous êtes invités, après la lecture du rapport présenté par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.